



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 9 avril. — Le comte de Subserra, ambassadeur de S. M. très fidèle, a eu l'honneur de présenter, le 3 de ce mois, ses lettres de créance au roi.

— Le roi et la reine, accompagnés du prince Maximilien et de la princesse Amélie de Saxe, sont partis de Madrid, hier, pour le château royal d'Aranjuez, d'où L. M. et L. A. R. se proposent de se rendre à Tolède.

— Des lettres de Lisbonne annoncent l'arrivée dans le Tage, du vaisseau le *Wellesley* et de la frégate la *Thétis*, ayant à bord lord Stuart, ambassadeur anglais au Brésil, avec une suite d'une vingtaine d'officiers supérieurs, entr'autres le général Hill. On croit qu'on pourra connaître incessamment quels sont les projets de l'Angleterre sur le Portugal.

— La récolte de la cochenille s'élevait, année commune, dans la province d'Oajacu, au Mexique, à plus de deux millions de piastres fortes (10 millions.) Le gouvernement royal, convaincu des immenses avantages qu'offrirait à la Péninsule la culture de ce précieux ingrédient de teinture, a pris la résolution d'assister de tout son pouvoir don Martinez Ferrás, qui vient de former, dans les environs de Malaga, un établissement destiné à acclimater la cochenille en Espagne.

ANGLETERRE.

Londres, le 15 avril. — Le *Morning-Chronicle* de ce jour, après avoir fait connaître les dispositions de la circulaire de M. le directeur-général des affaires du culte catholique dans le royaume des Pays-Bas, du 4 avril, adressée aux chefs des diocèses, ajoute : Nous espérons que l'exemple qui vient d'être donné par le gouvernement des Pays-Bas ne sera point perdu pour le grand royaume qui l'avoisine. Il est réellement plus que temps d'abandonner un système d'après lequel on fonde la sécurité des trônes sur l'abrutissement des peuples.

— On sait qu'il existe une association colombienne dont le but est de favoriser l'établissement de colonies dans cette immense contrée de l'Amérique méridionale, au moyen d'un capital de 1,300,000 livres sterling. Voici l'extrait d'une circulaire que cette association vient de publier, à l'effet de parvenir aux fins qu'elle se propose, d'accord avec le gouvernement colombien :

La Colombie compte actuellement la quinzième année de son indépendance. Tout son territoire est délivré de la présence de quelque force ou autorité étrangère que ce soit. Des consuls anglais résident dans la capitale et dans les principaux ports de la mer ; et on négocie en ce moment un traité de commerce entre la république et le gouvernement anglais.

Le gouvernement colombien désire d'encourager l'émigration vers son territoire. On y jouira, entre autres avantages, de l'exemption pendant quinze ans, de tout service militaire, sauf le cas éventuel de réquisition pour défendre la place ; exemption pendant six ans d'imposition directe ; et pendant dix ans de dîmes ecclésiastiques. Les colons auront le libre exercice de leur culte religieux.

Des experts s'occupent actuellement en Colombie du choix et du ménage des terres, et différens artistes y ont été envoyés pour commencer à construire des habitations sur les terrains choisis. Il a été donné des instructions pour que dans ce choix on observât spécialement la salubrité de la contrée, la fertilité du sol, la disposition du climat par rapport aux Européens et une communication facile avec la mer. On a reçu depuis peu des rapports d'après lesquels ces instructions ont été exécutées à l'égard d'une grande étendue de pays, qui a été concédée à l'association.

La Colombie produit actuellement du cacao, du café, de l'indigo, du coton, du sucre, du riz, du maïs, du tabac, du froment, et des céréales européennes, mais le manque de bras pour l'agriculture y est tel que, notwithstanding la possibilité de récolter en abondance du froment sur les terres défrichées, il s'importe annuellement des Etats-Unis de l'Amérique, et à grands frais, plus de 40,000 tonneaux de farine dans la ville de Caraccas, pour la consommation intérieure.

— Le *Courrier* rapporte une lettre du général Miller adressée à un de ses amis à Lima, elle contient des détails pleins d'intérêt sur la grande bataille qui a mis fin à la guerre du Pérou, et dans laquelle il a pris une part active comme commandant une division. Cette lettre est datée de Quenoa, à quatre lieues de Guamaná, le 11 décembre. Elle confirme pleinement les documens officiels qu'on a reçus précédemment sur l'importance du résultat de cette bataille et sur l'inégalité des forces patriotes, comparativement à celles que commandaient Laserna et Canterac.

Cette lettre se termine ainsi : « Olaneta a pris le titre de général-en-chef de l'armée royale du Pérou. Il peut avoir avec lui 3 à 4 mille hommes. Si nous ne prenions pas des mesures actives, il pourrait nous causer quelque embarras ; si on ne pourrât pas tout de suite les fugitifs de l'armée royaliste, il pourrait être en réunir jusqu'à mille. »

Le *Courrier* anglais fait cette réflexion : « La conclusion de la lettre du général Miller ne nous a pas

causé une médiocre surprise, après avoir reçu la nouvelle positive qu'Olaneta faisait cause commune avec les patriotes. »

FRANCE.

Paris, le 17 avril. — Avant-hier, à neuf heures du soir, le roi a reçu le prince de Narischkine, grand-chancelier des ordres de l'Empire, grand-chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

M. le prince de Wolkonski, aide-de-camp de l'empereur de Russie, a été admis immédiatement après à une audience particulière du roi.

— Un bruit singulier, dit le *Journal de Commerce*, se répand et semble s'accréditer depuis quelque tems. On dit que monsieur Pozzo di Borgo, natif de Corse, et qui a été membre de l'assemblée constituante, va être nommé pair de France et ministre des affaires étrangères. Nous entendons tant répéter ce propos que nous croyons devoir l'enregistrer, seulement comme un propos.

— On assure que l'autorité a donné ordre aux repris de justice pour cause quelconque, qui se trouvaient dans le département de la Marne, de s'en éloigner à trente lieues, à l'occasion du sacre.

— Plusieurs journaux nous apprennent qu'il y a trois jours M. Rotschild a donné un grand diner auquel ont assisté M. le prince de Metternich, M. de Villèle et tous les ambassadeurs, à l'exception de l'ambassadeur d'Angleterre. On demandait à un Anglais comment il se faisait que l'ambassadeur de sa nation n'eût point assisté à ce festin diplomatique : C'est, répondit-il, que l'Angleterre n'a pas besoin d'argent.

— Voici un trait caractéristique de la corruption de notre siècle : Un homme influent disait dernièrement à quelqu'un dont il croyait avoir besoin et dont il soupçonnait le dévouement : *J'ai des verges dans une poche et des bonbons dans l'autre ; voilà comme j'entends le gouvernement représentatif.*

— M. le préfet de police vient de frapper un petit coup d'état qui fait une certaine sensation dans le quartier de Montorgueil. Il y existait depuis très-longtemps un magasin qui avait pris un *capucin* pour enseigne. La maison n'était connue dans le commerce que sous ce nom. Le maître a reçu ordre d'enlever son enseigne ; en vain il offert de conserver son personnage en le plaçant sur un rocher avec un livre de prières à la main. La police a été implacable.

— On assure qu'un grand seigneur, dont la piété exemplaire a dernièrement édifié tout le monde, se propose de vendre sa vaiselle d'argent pour en offrir le prix à l'église. Cette vaiselle est de la plus grande richesse ; elle provient d'une madonne d'argent massif, d'environ trois pieds de haut, acquise en Espagne pendant la première occupation.

— Le *Constitutionnel* en examinant aujourd'hui la loi du sacrilège adoptée par les deux chambres, mais non sanctionnée par le roi, dit qu'elle parle de l'amende honorable, qui n'avait pas été proposée par le gouvernement, sans déterminer en quoi cette peine consiste et comment elle sera appliquée, comme si elle faisait déjà partie de nos lois.

L'ancienne législation criminelle reconnaissait deux sortes d'amendes honorables : l'une simple ou sèche, et l'autre in figuris.

Par la première, le condamné, conduit par le geolier, mais sans aucune marque d'ignominie, venait dans la chambre du conseil ; et là, tête nue, à genoux, déclarait que faussement il avait dit ou fait l'acte pour lequel la peine lui était infligée ; qu'il en demandait pardon à Dieu, au roi et à la justice.

Dans l'amende honorable in figuris, le condamné était à genoux en chemise, la corde au cou, une torche à la main, et conduit par le bourreau. Cette amende honorable fut, selon les tems et les personnes, aggravée par des flagellations et des humiliations de diverses espèces.

Le défaut de détermination précise pour l'application de la peine peut avoir de si graves conséquences, dit le journaliste, que seul il suffiroit pour paralyser l'action de la loi, etc.

— La cour d'assises n'a terminé aujourd'hui qu'à six heures et demie du soir le procès du nommé Heurtebise, ouvrier maçon, et de sa femme, accusés d'avoir commis volontairement, mais sans préméditation, un meurtre sur la personne de leur fille, âgée de dix ans, en la précipitant par la fenêtre d'un quatrième étage. Tous deux déclarés coupables par le jury, ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité, et à la flétrissure des lettres T. P. Heurtebise a entendu prononcer sa condamnation avec sang-froid. Sa femme s'est évanouie dans le trajet de la cour d'assises à la prison, et Heurtebise a aidé les gendarmes à la transporter à la Conciergerie.

— Le *Journal de Tours* en rendant compte de l'assassinat de M. Courier, dit que l'autopsie du cadavre a été faite par deux chirurgiens qui ont constaté que des trois petites balles dont il avait été frappé dans le bas des reins

une seule était restée dans le corps avec la bourre, et qu'une partie des vêtements était brûlée, ce qui confirme que le coup de fusil ou de pistolet a été tiré à bout portant.

Un ancien domestique de M. Courier, sur qui se sont élevés quelques soupçons, a été arrêté; la justice continue ses recherches.

— La chambre des pairs dans sa séance du 16 a entendu M. de Vaublanc qui a parlé comme commissaire du roi et s'est attaché à réfuter le discours prononcé, dans la séance d'hier, par M. le vicomte de Chateaubriand, et à prouver la nécessité de ne pas toucher à l'amortissement. M. le baron Pasquier a soutenu l'amendement de M. Roy. M. le comte de Villele a pris la parole pour répondre à M. Pasquier. La chambre a fermé la discussion après avoir entendu de nouveau M. Roy.

Son amendement a été rejeté à la majorité de 27 voix. Votans : 227; contre 127; pour 100.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 16 avril.

M. de la Pature, rapporteur de la commission des pétitions, est appelé à la tribune. Parmi les nombreuses pétitions soumises à la chambre et à l'égard desquelles l'avis de la commission a été constamment adopté, une seule (et c'est la dernière du feuillet) présente l'intérêt d'une discussion qui n'a pas même été contradictoire.

Les membres de la commission du château de Chambord demandent de réunir au château de Chambord les trois forêts royales de Blois, Russy et Boulogne.

M. Jose de Beauvoir vote pour la prise en considération de la pétition et son renvoi immédiat au président du conseil des ministres.

Un membre du centre droit : L'ordre du jour. (Agitation dans l'assemblée.)

M. le président : L'ordre du jour est-il appuyé?

La voix de quelques membres qui appuient l'ordre du jour, est couverte par les clameurs du côté droit.

L'ordre du jour est mis aux voix : une dizaine de députés du centre et même de la droite se levant pour, ainsi que les membres présents du côté gauche. L'ordre du jour est rejeté.

La chambre adopte le renvoi au président du conseil.

La suite de l'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur les écoles secondaires de médecine, les chambres de discipline et les eaux minérales artificielles.

On a successivement entendu M. Regnouf de Vains contre le projet; MM. de Saint-Géry, de Cérés et Cuvier, commissaires du roi. La plupart des orateurs se sont attachés à défendre l'amendement de la commission qui tend à assujétir dorénavant les médecins à un droit d'exercice qui remplacerait la patente, et qui serait pour les docteurs de 60 fr. dans les villes au dessus de 50,000 âmes, de 30 fr. dans les villes de 50,000 âmes, et de 15 fr. pour les officiers de santé.

La discussion des articles est renvoyée à lundi.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Extrait d'une lettre de Napoléon de Rome, du 24 février.

Les Grecs ont reçu avec une vive satisfaction le solde du dernier emprunt, lequel monte à environ 3 millions de piastres. Ce solde n'a rien de commun avec le nouvel emprunt que l'on négocie près du comité des philhellènes, et que l'on regarde comme conclu, ou près de l'être.

Les philhellènes de l'Amérique envoient aussi aux insurgés une somme considérable en don gratuit, et en outre, dit-on, un bateau à vapeur, goëlette de 24 canons, armement très dangereux contre les vaisseaux de guerre, et propre à diriger sur un brûlot, quel qu'il soit le vent, et à les attaquer lui-même indistinctement de proue et de poupe.

— Notre correspondant d'Augsbourg nous mande : « L'armée russe, dite du midi, restera au complet et sur le pied de guerre jusqu'à ce que les contestations avec la Turquie soient définitivement réglées.

« Le départ du nouvel ambassadeur russe, marquis de Ribaupierre, pour Constantinople, est de nouveau ajourné indéfiniment. »

(Jour de Paris du 17 avril.)

— Des lettres particulières reçues à Bruxelles de la Grèce, portent qu'Omer-Vrione, pacha actuel de Salonique est en révolte ouverte contre la Porte : les nouvelles de Constantinople lui donnent 8000 hommes bien armés, bien équipés, et payés exactement et certes les avis venant de cette capitale ne sont pas suspects d'exagération. Cet événement qui va faire en faveur des Grecs une diversion capable de rendre vains tous les efforts des Turcs, explique le bruit qui a couru qu'Odysée avait trahi la cause des siens en faveur des Musulmans. On sait que ce général grec était depuis long-temps retranché sur le Mont-Olympe, où il avait bâti des forts et construit des redoutes. Cette masse de montagnes, n'étant guère éloignée de plus de 20 lieues de Salonique, il est probable qu'Odysée se sera abouché avec Omer-Vrione, et que de ces communications on aura conclu à la perfidie du chef hellène.

(Le Belge, n° du 10 avril.)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 20 AVRIL.

Par jugement du tribunal correctionnel séant à Liège, en date du 20 de ce mois, le nommé Nicolas Charlier, directeur des travaux à la houillère du Bouck et Gaillard-Cheval, au quartier du nord de la ville de Liège, a été condamné à trois mois d'emprisonnement, 25 florins d'amende et aux frais, comme convaincu d'avoir causé involontairement et par imprudence la mort de Jean Croissant, arrivée le 1^{er} février 1825 dans les travaux de ladite houillère, à défaut d'avoir fait employer la sonde.

— M. l'administrateur de l'intérieur vient de décider affirmativement la question si la fonction de bourgmestre d'une ville est compatible avec celle de président des administrations des hospices et de bienfaisance; cette décision est basée sur les articles 45 et 66 du règlement général des villes.

— Un arrêté royal du 22 fév. dernier, décide que tous les procès-verbaux, actes de procédures et jugemens concernant les impositions communales, sont sujets aux droits de timbre, d'enregistrement et de greffe; les seuls actes de poursuites faites d'office à la requête du ministère public, seront timbrés et enregistrés en brevet, sauf pour les administrations locales à en acquitter les droits d'abord après la prononciation du jugement, soit de condamnation, soit d'acquiescement, ou d'abord après que les affaires auront été terminées par transaction.

— Par résolution du 11 de ce mois, de la régence de Haarlem, dans le cas où les objets destinés à la prochaine exposition dans

ladite ville, n'y seraient pas parvenus en tems utile, mais qu'en vertu d'autorisation supérieure, on admettrait ultérieurement, les intéressés devront pour plus de régularité, afin de conserver des places pour ces objets, et pour la confection du catalogue, en envoyer la description détaillée à ladite régence, dans le plus court délai possible. Pendant l'exposition il y sera ouvert un salon de plantes.

— Des lettres de Marseille du 9 avril portent : La grande activité des manufactures rend en ce moment la consommation des cotons en Europe plus rapide que la production; la récolte des Etats-Unis, qui paraît avoir souffert en quantité cette année, celle de l'Amérique du sud, ne peuvent suffire aux besoins. L'excédant considérable que vient de jeter dans la balance la production des cotons d'Egypte est promptement absorbé, et n'a pas empêché une hausse dans les prix de 50 oyo depuis quelques mois. Nos manufactures françaises auraient manqué de coton cette année sans la découverte de ce coton Jumel, auxiliaire nouveau qui est arrivé à propos pour satisfaire à leurs besoins et donner à notre port une branche importante d'industrie.

Il paraît que les arrivages des Etats-Unis se dirigent en grande partie sur Liverpool; ils vont alimenter les fabriques de Manchester qui ne peuvent remplir les demandes de cotons manufacturés pour les nouveaux états de l'Amérique du sud; espérons que la France pourra bientôt avec sécurité prendre sa part de cet immense débouché; l'Angleterre s'est également comparée de la plus grande partie des nouveaux cotons Jumel par des marchés avec le pacha.

— Le genre humain est en marche, dit un jour M. de Pradt; nous prétendons l'arrêter, répondit le prince de Metternich. Au dire de quelques journaux français, il paraît que c'est dans ce dessein que le prince est venu à Paris, où, pour accomplir ses vues paisiblement et sans secousse, il aurait décidé que la France, qui sert particulièrement d'exemple et de guide aux autres nations du continent, imposerait silence, si c'est encore possible, à la noblesse et au clergé; qu'elle chercherait des ministres et des administrateurs dans les hommes nouveaux.

Le patriciat et l'église feraient place à la servilité et à la police de la roture. On écarterait les émigrés et les jésuites; mais on imposerait silence à la tribune et on censurerait les journaux; dans cet état de choses, le continent resterait en paix et laisserait faire l'Angleterre qui de son côté se donnerait bien de garde de le troubler.

C'est sous ce nouveau régime, adopté et commandé par une quadruple alliance, moins occupée désormais des principes de l'évangile que de la tranquillité de l'Europe, que serait rangé tout le continent. A cet effet, la grande puissance qui préside (à tout conseil il faut un président), s'ingérerait plus que jamais dans l'administration de tous les états, en désignerait les ministres, et lui en fournirait même quelquefois. (Voyez Paris.)

Il est possible que le genre humain en marche entende cette décision, mais s'arrêtera-t-il?

— Les meilleurs gouvernemens sont aussi ceux qui coûtent le moins, dit Destutt-Tracy. Le discours de M. Adams que nous avons rapporté hier, prouve de nouveau la vérité de cette proposition. « La puissance de l'homme sur la nature physique, a dit le président des Etats-Unis, s'est accrue par le génie inventif de nos artistes; la liberté et la justice ont marché d'un pas égal. Le grand but enfin que se propose la société a été accompli chez nous aussi efficacement que sous aucun gouvernement du globe. Ajoutons que ces avantages ont été obtenus, dans l'espace d'une génération, pour le même prix à peu près que coûtent aux autres nations les dépenses d'une seule année. »

Ainsi l'Américain est aussi efficacement protégé par son gouvernement qu'un individu peut l'être par le sien, et cependant son gouvernement lui coûte 30 fois moins, qu'à l'habitant de l'Europe, ainsi l'impôt n'enlève à l'Américain de l'Union que 100 francs, sur son revenu tandis qu'il en enlève 3000 à l'Européen, sans que ce sacrifice procure à ce dernier un avantage dont ne jouisse pas complètement l'Américain.

— On mande de Munich, le 14 avril :

Le président de la chambre des députés a ouvert, suivant l'ordre du jour, la séance du 11, en mettant en délibération la proposition de M. Ziegler, tendant à introduire la procédure de vive voix et la publicité des débats judiciaires. M. Thimmes a prononcé un discours sur les avantages de cette publicité. M. le premier secrétaire a rappelé qu'une commission établie par le ministère pour le travail préparatoire d'un ordre général de procédure, avait pris le principe de la publicité pour base de son travail, et que devant être présenté aux états, il n'était pas nécessaire que les chambres fissent une nouvelle proposition. En conséquence, la proposition de M. Ziegler n'a point eu de suite.

— Le fameux mandement de l'archevêque de Rouen continue d'agiter tous les esprits, et les journaux ministériels ont rompu enfin le silence dont on s'étonnait à juste titre. Le Journal de Paris, autrement dit de M. de Villele, révoque en doute ce mandement. La Gazette, rédigée sous l'influence de M. Corbière et Franchet, ne le nie pas, elle le défend au contraire. L'Etoile enfin, l'organe de Mont-Rouge et de M. de Peyronnet, l'admire et le trouve sublime. Ces nuances d'opinion ne servent-elles pas à prouver l'accord parfait qui règne dans le conseil?

IL FAUT SAVOIR OÙ ON VA. — L'Aristocratie.

La plupart des prérogatives connues anciennement sous la dénomination de droits seigneuriaux devaient être des jouissances bien vives dans des tems où l'on n'en connaissait guères, et l'on conçoit que l'idée de posséder exclusivement quelques privilèges peu désirables en eux-mêmes puisse encore chatouiller agréablement quelques vanités féodales. Au rêve du rétablissement de toutes ces choses se joint nécessairement l'abaissement préalable des peuples; c'est là ce qui fait tout le charme des projets de l'aristocratie, parce que, en fait de chimères, il en est peu dont les imaginations chevaleresques se repaissent plus volontiers que de celle d'abattre une puissance qu'elles redoutent, de détruire des forces qui leur sont odieuses. S'élever par l'abaissement de ses rivaux, se tenir debout sur des corps renversés, cela s'est vu si souvent que les esprits les plus épais le conçoivent sans peine. L'histoire de nos pères atteste le triomphe presque perpétuel de la force physique; nous ne devons donc pas nous étonner de voir les débauchés

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Themar, de Bruxelles, vient d'inventer un niveau à lunette flottante sur mercure et vis de rappel de 40 à 45 centimètres. Cet instrument très avantageux pour le terrain, par la manière simple et expéditive de s'en servir, est à l'abri de toute altération sensible.

On a publié dernièrement à Londres la huitième édition d'un ouvrage éminemment utile que le célèbre Brougham a composé sous le titre : *Observations sur l'éducation que l'on donne au peuple, adressées aux artisans et à ceux qui les emploient*. Encourager la publication des livres élémentaires, dit l'auteur, chercher surtout dans leur composition à fixer la théorie au moyen d'applications que les usages de la vie présentent en si grand nombre, payer une partie des dépenses nécessaires à la formation d'une bibliothèque et à l'établissement de quelques cours d'instruction, tel est le devoir du riche philosophe qui désire faire sortir la classe pauvre de son état d'ignorance et d'abjection. Quant aux matières d'enseignement, M. Brougham pense que l'étude des sciences physiques doit précéder, mais non pas exclure celle des sciences morales et politiques. Car si les premières leur sont utiles comme ouvriers, les secondes, comme citoyens, leur sont indispensables. Il voudrait même qu'au moyen de journaux semblables à ceux que l'on publie à Londres sous les titres de *Chymist* et de *Mechanics register*, on les mit en état de juger des abus que le temps a amenés dans l'exécution des lois, des erreurs de l'administration et des améliorations que les circonstances exigent.

Les chefs de l'état savent depuis long-temps, en Angleterre, que le bien-être de la société sera toujours en raison des connaissances acquises.

La foule qui se porte à nos concerts de la société d'émulation leur a acquis une certaine célébrité. Mais que leur éclat doit pâlir, si on les compare à la fête musicale que la ville d'Aix-la-Chapelle doit donner incessamment. Ce concert d'un genre nouveau ne doit pas durer moins de deux jours, le 22 et le 23 mai. Les grands chefs-d'œuvre de musique vocale et instrumentale y seront exécutés par les amateurs des villes de Cologne, Dusseldorf, Elberfeld, Aix-la-Chapelle, réunis sous le nom de *Société lyrique du Bas-Rhin*. M. Ferdinand Ries, célèbre compositeur, est chargé de diriger l'orchestre qui ne comptera pas moins, dit-on, de 500 musiciens. C'est dans la nouvelle salle de spectacle que le concert sera donné. Le prix d'entrée sera de 3 écus de Prusse pour les deux journées.

Les demandes de cartes doivent être faites avant le huit mai, à la direction de la société lyrique d'Aix-la-Chapelle. Pour éviter toute confusion, les places seront d'avance tirées au sort.

Le *niais ou l'honnête homme*, nouveau roman de M. Picard, que nous avons annoncé, obtient un succès complet. On en publie déjà à Paris une seconde édition.

Nous avons annoncé dans notre numéro du 15 que la société établie à Paris sous le titre de *Société de morale chrétienne* avait tenu dernièrement sa séance annuelle sous la présidence de M. le duc de Broglie. Voici quelques nouveaux détails sur cette séance intéressante. Deux prix avaient été proposés pour les meilleurs discours sur l'abolition de la traite des noirs et sur celle des jeux publics. Aucune des pièces envoyées au concours sur le premier sujet n'a été jugée digne du prix : mais pour le second sujet, le prix a été partagé entre deux concurrents.

M. Kératry chargé de rendre compte des travaux du comité, a prononcé un discours que l'on a écouté avec le plus grand intérêt. Parmi les faits remarquables cités par l'orateur en voici un qui a produit sur l'assemblée une vive sensation : « Le 15 avril 1825 a vu le dernier tirage autorisé de la loterie de Londres. Désormais l'Angleterre renonce à l'impôt honteux qu'elle prélevait sur la séduction et la cupidité des citoyens. » Faut-il qu'un fait si honorable pour la nation britannique ne soit pas imité par les autres gouvernements ?

Le gouvernement des Etats-Unis s'occupe avec beaucoup de zèle de la civilisation des Indiens : il a déjà établi au milieu de ces tribus trente-deux écoles surveillées par des ecclésiastiques protestants, catholiques et d'autres communions religieuses, et plus de mille jeunes indiens des deux sexes reçoivent dans ces écoles l'instruction nécessaire pour toutes les occupations ordinaires de la vie, apprennent à lire et à écrire, l'arithmétique et acquièrent plusieurs autres connaissances élémentaires et utiles. L'état consacre dix mille dollars par année à cette dépense.

M. Gardet, pharmacien de l'hospice royal des Jeunes Aveugles à Paris ayant reconnu dans la *pâte de Lichen* la présence d'un corps étranger, inerte, qui en atténuait la vertu, est parvenu à l'en extraire, et en donnant par ce moyen à la *gélatine végétale pure* un degré de force beaucoup plus grand, il a fourni aux médecins un remède qu'ils peuvent employer avec succès pour combattre les affections de poitrine, les crachements de sang et les catarrhes chroniques. Un journal de Paris assure que l'expérience a déjà confirmé les résultats heureux produits par la *gélatine pure*.

CHARADE.

Dans le sein de la terre et quelquefois de l'onde,
Tu rencontreras mon premier;
Mon second est très familier;
Et l'on ne voit rien dans le monde
D'aussi rare que mon entier.

Le mot du dernier logogryphe est *Procession*, où l'on trouve les mots : noir, pois, ronce, poire, rose, procès, oison, prince, noce, prison.

TEMPÉRATURE DU 20 AVRIL.

A 9 h. du mat., 6 d. au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 7 1/2 d. au-dessus.

BOURSE D'ANVERS. — Du 19 avril.

EFFETS PUBLICS. — Au commencement de la bourse ils ont éprouvé de la demande; les certificats de Naples à 84 1/8; et les métalliques à 95 3/8, mais à la fin de la bourse ils étaient offerts à ces cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été demandé à 174 p. 7/10 de perte. Le Londres court a été offert à 3975, et le papier à deux mois à 3972. Le Paris court a été demandé à 174 p. 7/10 d'avance, et le papier à trois mois à 374 p. de perte; il n'est rien traité en Francfort; le Hambourg a été demandé à la cote d'hier.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 1,500 coirs Brésiliens, du poids de 12 à 15 livres à 58 cents; et 150 balles coton Géorgie à 75 1/2 cents.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 18 avril.

Dette active, 58 3/4 59 1/4 58 7/8, idem différée, 1 1/8 1 1/4 1 1/8 64.
Bill. de change, 47 3/4 48 3/4. Synd. d'amortissement, 4 1/2, 99 1/2 100
99 11/16. Rentes remb., 88 3/4 89 1/4 89. Lots d°, 88 1/2 89 1/2. Act. 34.
500. COIN., 103 1/2 104 103 3/4.

descendants des robustes chevaliers rêver pour leur avenir des exploits tout tracés dans les chroniques de leurs familles : il ne faut pour cela qu'un peu de mémoire et absence de bon sens. Mais concevoir le projet de dominer de toute la tête des hommes qui ont se tenir droits, et que l'on renoncerait à l'espoir de renverser ; vouloir s'élever par sa propre grandeur, briller par un mérite personnel et régner par des vertus supérieures ; ce genre de triomphe, le seul qui puisse exciter désormais l'admiration des peuples, est trop rare jusqu'à présent pour se présenter à des esprits routiniers et sourire à des ambitions vulgaires ; il faut pour cela un effort d'imagination dont les têtes féodales sont incapables. Voilà pourquoi leurs vœux sont d'un genre tout différent, et, tout au moins qu'ils nous paraissent, on conçoit très bien que les triomphes qu'ils méditent fassent fermenter des cerveaux tout pleins du passé ; comme l'espoir de faire de nouvelles conquêtes sur la nature fait tressaillir les amis de la civilisation accoutumés à porter toujours leurs regards en avant.

Mais il y a cette différence entre les projets des uns et les vœux des autres, et il est bon que tout le monde le sache, que l'espoir de ceux qui placent leur bonheur dans le triomphe de l'esprit humain est souvent surpassé par les résultats, que presque toujours les jouissances qu'ils obtiennent à la suite d'une découverte utile sont supérieures aux avantages qu'ils attendaient de leurs efforts ; tandis que les plaisirs ambitionnés par ceux qui rêvent le renversement de tout ce qui s'est fait sans eux et malgré eux ne se trouvent que dans leurs rêves mêmes et disparaissent de la réalité s'ils parvenaient à l'obtenir.

Que l'on fasse abstraction de l'idée si séduisante de victoire qui accompagne les projets de contre-révolution comme tous les projets difficiles, et le prestige disparaît. Ce qui resterait serait si peu agréable que personne de sang-froid ne s'aviserait de le désirer. Nous en avons déjà fait ailleurs (1) l'observation ; si l'on doute de cette vérité, que l'on jette les yeux sur l'Espagne restaurée et que l'on nous dise si le sort d'un honnête artisan dans nos villes industrielles n'est pas cent fois préférable, sous le rapport des jouissances réelles, à celui de la plupart des nobles Castillans ? Cependant il est sûr que la rétrogradation irait bien plus loin, si les vœux de privilégiés pouvaient être exaucés.

La tête la plus pleine de prétentions féodales et le cœur le plus gonflé de haine contre les grandeurs plébéiennes frémissaient à la vue du véritable état où ils en seraient réduits, s'ils pouvaient faire renaitre les temps qu'ils s'efforcent de rappeler. Éloignez de leur esprit, si vous le pouvez, l'idée de conquête qui leur sourit, représentez leur, sans exagération, à quoi se réduiraient les biens qu'ils posséderaient alors, sans partage ni contestation il est vrai ; si la civilisation et les prétentions qu'elle fait naître, pouvaient être étouffées au gré de leurs desirs ; supposez cette grande révolution opérée comme par enchantement, sans qu'ils puissent se vanter de l'avoir faite ; et demandez leur s'ils en voudraient à ce prix ?...

Nous, nous répondons pour eux avec assurance ; l'ultra le plus ennemi de ses privilèges reculerait à l'idée des privations qu'il devrait s'imposer, pour peu qu'il tint à quelques-uns de ces inestimables produits des arts qui composent les jouissances de la vie et qui disparaîtraient avec la cause qui les fait naître, c'est-à-dire avec la prospérité publique.

Tous ces bouillans courages qui s'enflamment aux récits pompeux de leurs futures prouesses, lorsqu'assis à une table couverte de mets, des parfums, des liqueurs et des fruits que l'activité du commerce apporte des extrémités opposées du globe, lorsqu'ils sont environnés des chefs-d'œuvre des arts et jouissent à la fois par tous leurs sens ; on les verrait s'éteindre promptement à la vue de la gothique et sombre manoir de leurs pères, s'ils étaient condamnés à y vivre, comme leurs nobles aïeux. C'est pourtant là qu'ils vont tout droit, tel serait l'inévitable résultat de leurs efforts, s'ils étaient couronnés de succès ; la rétrogradation pourrait même aller plus loin. N'est-ce pas dans cette même Gaule couverte par les Romains des monuments de la belle architecture grecque et étrusque, que quelques siècles de barbarie ont suffi pour faire perdre jusqu'au souvenir des procédés mécaniques les plus simples et les plus usuels ?...

La manie du privilège ne pouvant se satisfaire qu'à ce prix, est mille fois plus préjudiciable à ceux-là mêmes qui en sont possédés, que la sottise fantaisie de ces amateurs de plantes rares qui aspirent à la gloire insigne de posséder seuls une fleur unique ; ceux-là du moins en sacrifiant leur fortune à l'acquisition d'un oignon qu'ils ont la satisfaction d'écraser s'assurent ainsi la jouissance exclusive de la fleur qu'ils possèdent ; mais ce n'est qu'en renonçant eux-mêmes à la plupart des produits de l'industrie et des arts, que les privilégiés parviendraient à en priver les nations, avec lesquelles ils se partagent aujourd'hui ; ce n'est qu'en devenant pauvres eux-mêmes, qu'ils pourraient ruiner les peuples, dont l'éclat et la puissance les choquent, et le premier effet de leur haine pour le partage des biens, le résultat le plus certain de leur aversion pour l'égalité des droits et des jouissances serait une communauté forcée de privations, de souffrances et de dégradation. Quelle misérable vanité que celle de vouloir paraître grands par la petitesse des autres ! mais comment la vanité la plus folle pourrait-elle y trouver son compte, si le niveau doit se rétablir naturellement par la commune faiblesse et l'effacement universel !

Voilà pourtant où tendent les efforts que l'on fait pour arrêter et faire reculer le monde ; voilà la cause que plusieurs princes servent à leur insu ; voilà le noble but où courent en aveugles tant d'habiles et profonds politiques, tant de courageux et brillants chevaliers de l'ancien régime et tant de sots parvenus qui s'imaginent qu'on oublierait le nom et l'état de leurs pères, pour les confondre avec la vieille noblesse, si le parti, auquel ils se sont voués, pouvait enfin régner sans concurrence.

Van Huden

(1) voir note n. 70, 23 mars.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 19 avril.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 1 garçon, 1 homme, 2 femmes, savoir :

Jean-Léonard Galoppin, âgé de 84 ans, cultivateur, rue Grande-Bèche, époux de Marie-Joseph Dubois.

Marie-Joseph Riga, âgée de 80 ans, journalière, rue Pierreuse, veuve de Servais Fourneau.

Jeanne Brassinne, âgée de 24 ans et 9 mois, journalière, rue Hocheporte, épouse de Nicolas Joseph Movet.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CINQUIÈME DIRECTION DES FORTIFICATIONS.

FORTS DE LIÈGE ET HUY. — Adjudications publiques.

En vertu de l'autorisation de Son Excellence le commissaire-général de la guerre et sous son approbation ultérieure, le lieutenant-général du génie Croiset, directeur de la 5^e direction des fortifications, ou en son absence le commandant du génie à Liège, adjudgera publiquement :

1^o La reconstruction de la face droite du bastion n^o 2, ainsi que du mur de revêtement du glacis coupé, longeant la Pierreuse à la citadelle de Liège.

2^o Les travaux nécessaires pour obvier aux filtrations des voûtes des bâtimens à la citadelle et au fort de la Chartreuse à Liège.

3^o Idem des voûtes aux bâtimens du fort à Huy.

Ces adjudications auront lieu pour Huy, le jeudi 28 avril, à 11 heures du matin, dans une des salles du fort, et pour Liège, le samedi 30 avril, à la même heure, à l'hôtel de la Couronne impériale, où les cahiers des charges et devis sont déposés dès à présent en lecture. On pourra prendre de plus amples informations chez le commandant du génie à Liège, et chez le garde du génie Hannay à Huy, tandis que des indications sur les lieux pour les travaux à exécuter à Liège auront lieu à la Citadelle le 25 et à la Chartreuse le 26 avril, à dix heures du matin.

Une demoiselle désire se placer dans une boutique d'épicerie. S'adresser au bureau de cette feuille.

Maison avec écurie et grand jardin à louer présentement. S'adresser, pour la voir et pour les conditions, quai St. Léonard, près du numéro 2.

(278) TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

Le juge-commissaire à la faillite de Marie-Françoise Deprez et de Joseph Moreau, son époux, ci-devant marchands, rue sur Meuse, à Liège, invite leurs créanciers à se réunir devant lui le 27 avril courant, dix heures du matin, au local des audiences du tribunal de commerce à Liège, à l'effet de lui présenter une liste triple du nombre des syndics provisoires qu'ils estiment devoir être nommés à ladite faillite.

Liège, le 20 avril 1825. Frédéric DE SAUVAGE.

J'ai l'honneur d'informer les personnes qui ont souscrit à mon *Essai sur la logique*, que j'ai partagé cet ouvrage en deux livraisons, et que la première sera mise en vente aujourd'hui.

J'espère que MM. les souscripteurs accèderont volontiers à une mesure qui n'est point contraire à leurs intérêts et que je crois être de nature à prévenir les effets du retard que plusieurs circonstances concourent à opérer dans la publication de la suite de l'ouvrage.

Chaque livraison coûte pour ceux qui n'ont pas souscrit, un florin 89 cents (4 fr.); pour les souscripteurs, 85 cents (un franc 75 c.)

S'adresser chez H. RONGIER, imprimeur de l'ouvrage, et chez MM. STAS et KERSTEN, ainsi que chez moi, Marché Neuf, n^o 745. La souscription sera fermée le 15 mai prochain.

MM. les élèves qui désireront entendre mes répétitions de logique, sont priés de se rendre chez moi avant la fin du mois, pour convenir du jour et de l'heure des répétitions : on paie 9 fl. 45 cents (20 fr.) pour le trimestre, à partir du 1^{er} mai prochain. C. B. HOUY.

Nous soussignés, conseillers à la cour supérieure de justice séant à Liège, commissaires nommés à l'effet d'entendre Philippe-Joseph Malherbe, fabricant d'armes, domicilié à Liège, demandeur en sursis, et ses créanciers;

Ordonnons, tant audit Malherbe qu'à ses créanciers, de comparaître devant nous vendredi vingt mai prochain, à trois heures et demie de relevée, dans la salle d'audience de la première chambre de la cour, pour être entendus dans leurs observations sur la demande de sursis d'une année, adressée à Sa Majesté par ledit Malherbe, et renvoyée à la première chambre de la cour, avec le bilan général de ce dernier, dont les créanciers pourront prendre communication au greffe de la cour.

Et sera la présente ordonnance insérée dans les journaux de Liège, conformément à l'art. 5 de l'arrêté royal du 25 novembre 1814.

Fait à Liège, le deux avril 1825.
(Signés) DUPONT-FABRY, J. J. F. FRÉSART.

On demande un garçon pharmacien connaissant son état. S'adresser faubourg Ste-Marguerite, n^o 62.

Le syndic définitif de la faillite de François J. J. Simonis, invite MM. les créanciers de ladite faillite à se réunir le mercredi 27 du courant, aux trois heures de relevée, en la salle du conseil du tribunal de commerce de Liège, pour délibérer sur divers objets d'une importance majeure.

Nous soussignés, conseillers à la cour supérieure de justice séant à Liège, commissaires nommés à l'effet d'entendre la maison H. J. Reynier et compagnie, à Liège, demanderesse et sursis, et ses créanciers;

Ordonnons, tant à la suppliante qu'à ses créanciers, de comparaître devant nous le samedi vingt-un mai prochain, à trois heures et demie de relevée, dans la salle d'audience de la première chambre de la cour, pour être entendus dans leurs observations sur la demande de sursis d'une année, adressée à Sa Majesté par la suppliante, et renvoyée à la première chambre de la cour avec le bilan, dont les créanciers pourront prendre communication au greffe de la cour.

Et sera la présente ordonnance insérée dans les journaux de Liège, conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 25 novembre 1814.

Fait à Liège, le deux avril 1825.
(Signés) DUPONT-FABRY, J. J. FRÉSART.

A vendre de gré à gré, une ferme patrimoniale, avec environ 21 bonniers de prairies et de terres, située en Hesbaye. S'adresser rue Hors Château, n^o 458.

Le vingt-cinq de ce mois, à dix heures du matin et jours suivants, à la maison enseignée de la Cour de Londres, à Spa, le soussigné notaire vendra aux enchères, argent comptant, une librairie composée de très-bons ouvrages au nombre de 2990 volumes, dans lesquels se trouvent les œuvres de Voltaire, deux éditions des œuvres de J. J. Rousseau, le dictionnaire universel des sciences, morale, économique et politique en 30 volumes; l'esprit des journaux en 248 volumes, et les procès-verbaux de l'assemblée nationale en 81 volumes, très-bien reliés; le dictionnaire géographique et critique par Bruzen; les hommes illustres de Plutarque; le dictionnaire universel de Trevoux, et un très-grand nombre d'autres bons ouvrages par Pigault-Lebrun, Walter-Scott, Ducray, d'Arincour, M^{mes} Cottin, de Stael, de Genlis, de Sévigné, de Mottolieu et autres auteurs célèbres.

Spa, le 17 avril 1825. MARTHOZ.

Lundi 2 mai 1825, à dix heures du matin, en l'étude de M^e MARTHOZ, notaire à Spa, il sera exposé en vente à la chaux des enchères :

1^o Une grande maison, cotée n^o 122, rue de l'Orange, à Spa, avec écurie à l'anglaise, remise, jardin et verger.

2^o Une autre maison, enseignée du *Roi de Bavière*, consistant en plusieurs beaux quartiers, cour, jardin, écurie, remise, etc.

3^o Deux autres maisons entre les précédentes et une pièce de terre labourable.

Les créanciers de M. Max. Joseph de Freron, décédé à Huy le 26 novembre 1824, sont invités à remettre le bordereau de leurs créances à M. PIRLOT, pharmacien à Huy, avant le 1^{er} mai 1825.

Belle et solide calèche allemande à vendre. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre deux belles et grandes Maisons situées en cette ville, l'une, rue du Vertbois, l'autre, rue du Moulin, et ayant toutes deux cour et jardin, etc.

S'adresser pour plus ample indication ainsi que pour les conditions de la vente, chez le notaire PARMENTIER, place de la Comédie, à Liège.

(363) A louer un beau château et une belle maison de campagne près de Liège, avec bosquets, jardins, vergers, droits de chasse. S'adresser à Liège, rue Sœurs-de-Hasque, n^o 284, ou à M. PIRET, avoué, rue des Carmes, n^o 296.

() Le 28, 29 et 30 avril 1825, à deux heures de relevée, le notaire DELVAUX, fera en son étude, place Verte, à Liège, une vente 1^o de très beaux livres fort bien conditionnés, de jurisprudence ancienne et moderne, entr'autres les œuvres de Merlin, de politique, d'histoire, littérature, sciences et arts. — 2^o Quantité d'estampes de Rubens, Teniers et autres grands maîtres, bien gravées et encadrées, tableaux, porcelaines, etc., etc. Argent comptant, le catalogue se distribuera le 21 avril chez ledit notaire.

(257) Ceux qui ont à prétendre comme ceux qui doivent au sieur Alexandre Paulus, boucher, décédé à Liège le 22 mars 1825, sont invités à se présenter chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, n^o 452.

() Les créanciers personnels de M. Jean-Pierre Péters, père, d'Yvoz, sont invités de donner dans le mois communication de leurs créances échues et à échoir, à M. Urbain Fossoul, rue Féronstrée, à Liège, le solde des fonds provenant de la vente de ses actions dans la houillère de l'Espérance étant destiné à payer lesdits créanciers.